



Cependant, savoir ce qui se passe dans « notre » Arctique et plus loin, dans le bassin polaire, n'est pas une simple question de souveraineté – traditionnelle ou autre. Qu'il s'agisse de brise-glace bondés de touristes, de ravitailleurs de sous-marins, de migration de mammifères marins, de toxines atmosphériques ou de la simple recherche scientifique, la surveillance de l'Arctique semble être une condition nécessaire de l'élaboration d'une politique. Il est également clair que « savoir ce qui se passe » coûte énormément d'argent.

Considérez le paradoxe suivant. Il se peut que la plus précieuse contribution individuelle au corpus de connaissances du bassin arctique sous-marin soit aujourd'hui celle d'un sous-marin de chasse nucléaire de la Marine américaine, dont Washington a décidé qu'il se consacrerait entièrement à la recherche dans le cadre d'un programme de quatre ans.

Si le Canada veut que sa politique étrangère comporte un volet « circumpolaire », faut-il que nous nous opposions à de telles opérations, sous prétexte qu'il s'agit d'un sous-marin nucléaire ou d'un bâtiment de guerre? Ou serions-nous au contraire partisans de sa présence puisqu'il contribue à l'avancement des connaissances scientifiques ou parce qu'il appartient à notre ami et allié le plus proche? Notre attitude changerait-elle d'ailleurs si nous savions que des recherches se poursuivent dans nos eaux. Ou qu'elles sont faites par un sous-marin russe, ou qu'il serait acceptable qu'un sous-marin de quelque nationalité qu'il soit opère sous la glace tant que les résultats de cette recherche seront partagés. Comment saurions-nous d'ailleurs ce qu'il fait.

Le partage du Nord : des intérêts communs ou l'entrée en jeu d'autres intervenants, d'autres priorités?

On parle beaucoup de la communauté de liens qui unissent les nations circumpolaires, que ce soit sur le plan de la géographie, des conditions climatiques, de l'isolement, des défis à relever et dans le cas des Inuit, de l'histoire, de la culture et (dans une certaine mesure) de la langue.

Sans minimiser l'importance de ces intérêts communs, il serait peut-être utile de les placer en perspective. Tout volet « circumpolaire » d'une politique étrangère, et pas seulement celle du Canada, ne peut être qu'un élément des préoccupations générales qui informent cette politique.

Une nouvelle ère de possibilités s'ouvre peut-être dans l'Arctique circumpolaire, mais d'autres courants nous entraînent dans d'autres directions.

Trois des huit membres du Conseil de l'Arctique font maintenant partie de l'Union européenne. Pour les deux nouveaux membres que sont la Suède et la Finlande, l'UE exerce un puissant attrait en faveur de l'intégration économique et peut-être plus tard, politique. L'UE est actuellement engagée dans de vastes entreprises; l'établissement d'une monnaie commune, l'extension vers l'Est et la réforme de ses structures. Rien de tout cela n'entravera nécessairement le développement de l'Arctique, et des priorités seront fixées pour la politique étrangère dans les pays nordiques. Et bien que toutes les nations nordiques membres de l'UE puissent s'enorgueillir d'avoir pris une part plus active au développement de leur « Nord » que ne peut le faire le Canada, c'est aujourd'hui le Sud qui exerce l'attrait le plus puissant.

La Norvège, en revanche, après s'être prononcée contre l'entrée dans l'Union européenne, est, des huit nations, celle qui a donné la grande priorité au Conseil de l'Arctique. Comme beaucoup de